



## Les proscrits de 1852

Rémy Cazals

► **To cite this version:**

Rémy Cazals. Les proscrits de 1852. MIREHC Mémoires Identités Représentations Histoire comparative de l'Europe, 1999, 3, pp.24-32. <halshs-00139516>

**HAL Id: halshs-00139516**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00139516>**

Submitted on 31 Mar 2007

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les proscrits de 1852

Rémy CAZALS

Le 2 décembre 1851, le président de la République, Louis-Napoléon Bonaparte, élu au suffrage universel, fait un coup d'Etat pour conserver le pouvoir et, bientôt après, faire proclamer l'Empire. Contre cette violation éclatante de la Constitution, une résistance républicaine se produit, mais elle est vaincue. Le pouvoir se débarrasse alors de ses adversaires. Près de 27000 personnes sont arrêtées. Sur simple décision administrative, 19500 sont condamnées à des peines diverses, dont 9820 à la « transportation » à Cayenne ou en Algérie. Pour comprendre cet épisode d'épuration du corps social, il convient de rappeler d'abord quelques antécédents, puis de décrire « le 18 brumaire de Louis Bonaparte<sup>1</sup> » et la tentative de résistance, en prenant des exemples régionaux.

### De février 1848 à décembre 1851

Il ne peut être question de faire ici l'histoire de la Deuxième République en quelques lignes, mais seulement de montrer que les proscriptions avaient commencé avant le coup d'Etat. La révolution de février 1848 avait abouti à la libération des prisonniers politiques de la Monarchie de Juillet, Armand Barbès par exemple. Mais, dès le mois de mars, se produisaient des affrontements. Le 15 mai, à Paris, était réprimée une manifestation en faveur de la Pologne, où s'exprimaient aussi des aspirations sociales. Barbès et Blanqui retrouvaient la prison. « Pour la première fois depuis février, il existe à nouveau des prisonniers politique », écrit Maurice Agulhon<sup>2</sup>. L'apogée de la violence se situe lors des « journées » de juin : combats de rue ; exécutions sommaires ; « transportation » massive en Algérie. Soulignons ici, avec Maurice Agulhon, l'importance de l'Algérie dans l'histoire de la France du 19<sup>e</sup> siècle : commerce et colonisation, bien sûr ; champ d'entraînement et occasion de gagner du galon pour les militaires (notamment ceux qui seront les instruments du coup d'Etat du 2 décembre) ; « lieu d'éloignement pour nos rebelles ».

Le parti de l'Ordre est le vainqueur de juin 1848. Mais la peur sociale a fait sortir au grand jour un trait de mentalité bien décrit par les historiens de la période, et qu'on va retrouver en décembre 1851 : « la fascination de l'horreur et de la luxure » (Maurice Agulhon). Des sources diverses rapportent les bruits de crimes abominables, pillages, viols institutionnalisés, commis par les insurgés de juin, ou à commettre s'ils avaient triomphé (exemple : les soi-disant bons de réquisition de dames du faubourg Saint Germain que l'on aurait trouvés dans les poches d'ouvriers tués ou capturés). Pour les partisans de l'Ordre, défenseurs intransigeants de leur religion, de leur autorité et de leur propriété, des hommes du peuple se battant pour leur propre compte ne pouvaient avoir d'autre but que de piller ou de tuer. Une vision manichéenne s'impose, résumée dans la célèbre phrase prononcée par le président Bonaparte, le 13 juin 1849 : « il est temps que les Bons se rassurent et que les Méchants tremblent ».

Entre son élection au suffrage universel masculin, le 10 décembre 1848, et le coup d'Etat, deux dates importantes doivent être indiquées. C'est d'abord, le 31 mai 1850, la loi électorale, votée par l'assemblée, à forte majorité conservatrice, qui rétablit de manière hypocrite le système censitaire en excluant du corps électoral deux millions et demi de prolétaires (pour avoir désormais le droit de voter, il fallait être inscrit sur le rôle des impositions, n'avoir subi aucune condamnation, même minime, et avoir trois ans de domicile). La gauche, qui comptait, avec les voix ouvrières, gagner des sièges (sinon les élections législatives), au renouvellement de l'assemblée en 1852, se trouvait ainsi rejetée vers la conspiration. Les sociétés secrètes pour l'avènement d'une République démocratique et sociale se mirent à fleurir avec leur organisation structurée et leurs rites d'initiation. Par peur ou par habileté, leurs adversaires en exagéraient l'importance et l'efficacité. Dans le Tarn, par exemple, les deux petites villes où l'industrie textile était en plein essor, Labastide-Rouairoux et Mazamet, avaient

---

<sup>1</sup> Titre de l'ouvrage de Karl Marx publié en 1852. Un autre célèbre classique est le *Napoléon-le-Petit*, de Victor Hugo, 1853.

<sup>2</sup> Dans *1848 ou l'apprentissage de la République, 1848-1852*, Paris, Editions du Seuil, Points, « Nouvelle histoire de la France contemporaine », 1973. Les deux citations de Maurice Agulhon qui suivent dans mon texte sont tirées du même livre.

des affiliés, mais le secret ne semble pas avoir été bien gardé. Les démocrates de Mazamet n'avaient d'ailleurs pas renoncé à des formes d'action au grand jour. Le 14 juillet 1851, sous une pancarte portant les mots « ici on pétitionne sur le rétablissement du suffrage universel », ils recueillaient des signatures en pleine place publique. La gendarmerie intervint et saisit une pétition déjà signée par 339 personnes. Pris de scrupule, le procureur de la République craignait qu'on eût outrepassé le droit, mais le sous-préfet estimait qu'on avait bien fait car il fallait « empêcher les hommes violents d'employer des moyens d'intimidation pour contraindre une population à demander ce qu'elle ne désire pas ». Il ne restera aux démocrates mazamétains qu'à placarder, de nuit (9 et 25 novembre), des appels à la vigilance du peuple, à l'union des travailleurs des villes et des campagnes, à l'avènement d'une République sociale, affiches arrachées dès avant le lever du soleil par les rondes de gendarmerie<sup>3</sup>.

Après la remise en cause du suffrage universel, l'autre fait à noter est, en juillet 1851, l'échec de la tentative de l'Élysée de faire voter par l'assemblée législative une modification de la Constitution. Celle-ci avait établi des barrages pour éviter la dictature : « non-rééligibilité, révision à la majorité des trois quarts. Le président devait donc sortir de charge en 1852... ou faire un coup d'Etat, initiative bien évidemment proscrite du point de vue républicain ou même simplement libéral. Elle l'était d'ailleurs par une autre voie encore : le texte fondateur de 1848 stipulait que le président prête serment de fidélité à la Constitution, et, en décembre 1848, Louis-Napoléon l'avait en effet prêté. Le coup d'Etat éventuel l'obligerait à être parjure<sup>4</sup> ». Bonaparte aurait souhaité que fût acceptée la possibilité de réélection. Il n'obtint pas la majorité requise. Légalement, il devait donc abandonner le pouvoir en 1852.

### **Le coup d'Etat du 2 décembre**

Pour Maurice Agulhon, « les coups d'Etat typiques, exemplaires, sont ceux des Bonapartes ». La notion de coup d'Etat revêt la spécificité « du coup de force mené de l'intérieur du système institutionnel par quelqu'un qui détient déjà l'essentiel du pouvoir (Louis-Napoléon Bonaparte le 2 décembre 1851), ou qui y dispose de puissants complices (le général Bonaparte au 18 brumaire an VIII)<sup>5</sup> ». Le coup fut soigneusement préparé et réussit grâce à l'effet de surprise (même si on le sentait venir). Il faut aussi rappeler l'habileté du décret présidentiel du 2 décembre, rétablissant le suffrage universel. Surtout, l'Exécutif détenait les moyens de se prémunir contre les résistances : le pouvoir civil de l'administration préfectorale, et les forces militaires. A Paris, on opéra les arrestations préventives nécessaires et on intimida la ville avec la fusillade des boulevards.

A ces modalités de coup d'Etat, correspondaient les caractères originaux de la résistance, à la fois légaliste et révolutionnaire, et provinciale sans contact avec Paris. La résistance défendait la légalité républicaine contre le coup d'Etat, la violation de la Constitution et du serment du président. Mais elle était révolutionnaire puisqu'il s'agissait de prendre les armes contre le pouvoir. A Mazamet, par exemple, le 4 décembre, les chefs de la société secrète collèrent de petites affiches ainsi rédigées (à la main) : « Citoyens, Bonaparte vient de commettre un attentat contre la souveraineté du peuple dont il n'existe point d'exemple. Puisque Bonaparte est un factieux, le peuple doit lui refuser toute obéissance ainsi qu'à ses agents. Vive la République sociale une et indivisible ». Le soir même, un groupe de républicains, principalement constitué d'ouvriers, marcha sur la mairie pour s'emparer des armes qui y étaient entreposées. Mais un détachement de hussards dispersa rapidement l'attroupement. On tira quelques coups de feu, dont l'unique victime fut un blessé parmi les insurgés. Ailleurs, en Provence, dans l'Hérault, la Nièvre, le Lot-et-Garonne, l'insurrection fut beaucoup plus massive, et la lutte plus chaude. Souvent, des colonnes paysannes cherchèrent à s'emparer des villes moyennes. Zola a fait de la « Colonne » des insurgés et des « Remparts » de Plassans, des sortes de héros de son roman, *La Fortune des Rougon*, qui inaugure la série des Rougon-Macquart. Dans le Gers, les paysans des cantons de Vic-Fézensac et Jégun marchèrent sur Auch et ne furent arrêtés que par le feu de la

---

<sup>3</sup> Archives départementales du Tarn, sous-série IV-M2, en particulier IV-M2-46.

<sup>4</sup> Maurice Agulhon, *Coup d'Etat et République*, Paris, Presses de Sciences Po, « La Bibliothèque du Citoyen », 1997, p. 51.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 10-11.

troupe, qui fit des victimes ; Mirande resta trois jours au pouvoir des républicains qui mirent le sous-préfet en prison<sup>6</sup>.

On remarque le caractère provincial de la résistance : la capitale, préventivement brisée le 3 décembre (et même, déjà, en juin 1848), ne pouvait donner ni directives, ni exemple. A juste titre, en dressant la carte de France de la résistance au coup d'Etat, Maurice Agulhon remarque que « la province rouge était, à un plus haut degré encore que la population parisienne, exaspérée contre le pouvoir. [...] La répression policière et judiciaire avait perpétré dans les départements des dizaines de petits coups d'Etat locaux, contre lesquels on attendait le signal de la revanche. Ceci n'est pas une déduction abstraite, l'histoire détaillée des insurrections le révèle : nulle part la résistance au coup d'Etat ne sera si vigoureuse que là où elle pourra constituer la réparation locale d'une injustice récente, telle que la mise à mort d'une innocente coopérative ouvrière, l'étouffement « du » journal, ou la dissolution d'un conseil municipal représentatif<sup>7</sup> ». A Labastide-Rouairoux, par exemple, l'arbre de la Liberté, qui faisait la fierté des vrais républicains, avait été abattu par le nouveau maire, conservateur, sous prétexte qu'il était surmonté du bonnet rouge, emblème déclaré séditieux. A cette date, mars 1849, le sous-préfet avait blâmé le maire pour être allé trop loin : seul était séditieux le bonnet, pas l'arbre ! Par la suite, l'autorité préfectorale allait appuyer systématiquement le maire contre les démocrates. A Mazamet, le problème local était celui de l'introduction de nouvelles machines textiles, dont les ouvriers disaient à tort qu'elles allaient les priver de travail, mais à raison qu'elles faisaient baisser les salaires. Une grève dure avait éclaté pour ces motifs en 1845, réprimée et suivie d'incidents et de vengeances. La question des machines figurait dans les préoccupations de la société secrète ; la bourgeoisie se représentait manufactures incendiées, ville mise au pillage, industrie conduite à la ruine. « La colère globale de l'insurgé de base ne savait pas toujours distinguer la lutte contre le président parjure de la lutte contre l'exploiteur de village<sup>8</sup> ».

La résistance vaincue, mais de nombreux départements encore en état de siège, le plébiscite du 20 décembre 1851 donna une écrasante majorité à l'auteur du coup d'Etat. L'épouvante du parti de l'Ordre, le conservatisme profond des masses paysannes avaient accordé à Louis Bonaparte l'absolution (selon ses propres termes). Et les formules de s'accumuler, toutes concluant à la nécessaire exclusion du corps social de ceux qui constitueraient une sorte d'anti-France. « Rétablissez en France le principe d'autorité, demandait Baroche au président. Que la France soit enfin délivrée de ces hommes toujours prêts pour le meurtre et pour le pillage ». « La question est nettement posée, ajoutait le préfet de l'Orne : entre la civilisation et la barbarie, entre l'ordre et l'anarchie, entre la propriété et le vol, entre la religion et le cynisme le plus dégradant ». Cette dernière phrase, qui oppose la propriété et le vol, fait évidemment penser au slogan inverse de Proudhon : « la propriété, c'est le vol », idée qui avait eu une diffusion suffisante pour qu'un maçon des environs de Mazamet s'écrie un jour, au cabaret : « C'est comme de la propriété, personne ne m'empêchera de dire que la propriété est un vol, aussi le moment qui doit nous la rendre n'est pas loin, alors il en sera fait une répartition égale pour tous ». Pour la bourgeoisie locale, il y avait de quoi trembler, puis célébrer, à l'église ou au temple, après le coup d'Etat et l'écrasement de la résistance, « l'instrument dont se sert la divine providence pour nous préserver de l'anarchie ».

Comme en juin 1848, la propagande conservatrice affirma que les insurgés s'étaient rendus coupables de crimes sadiques, de viols en série. Les rouges étaient des monstres, ils n'appartenaient pas au genre humain. Dès avant la fin de l'Empire, la vérité put être rétablie grâce à l'enquête d'Eugène Ténot (avec recours au témoignage oral)<sup>9</sup>. Ses conclusions sont les suivantes : pas un seul viol ; de rares tentatives de pillage, empêchées par les chefs républicains ; de très rares règlements de comptes sanglants, comme à Bédarieux où la population avait un sérieux contentieux avec certains

<sup>6</sup> Voir Mireille Rozès, *L'opposition républicaine dans le Gers au coup d'Etat de Napoléon III*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Rolande Trespé, UTM, 1973.

<sup>7</sup> Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage...*, op. cit., p. 179.

<sup>8</sup> *Ibid*, p. 190. Sur le Tarn, en attendant que les recherches que je mène actuellement aboutissent, voir l'article d'André Armengaud, « Coup d'Etat et plébiscite dans le département du Tarn », *Annales du Midi*, janvier 1952, p. 41-47. Sur l'industrie mazamétaine au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, la classe ouvrière et le contexte de la grève de 1845, voir Rémy Cazals, *Les révolutions industrielles à Mazamet, 1750-1900*, Paris, La Découverte, et Toulouse, Privat, 1983, en particulier p. 152-161.

<sup>9</sup> Eugène Ténot, *La Province en décembre 1851. Etude historique sur le coup d'Etat*, Paris, Armand Le Chevalier éditeur, 1868.

gendarmes. Ignorant la vérité, ne voulant pas la connaître, les agents de Bonaparte profitèrent de l'occasion, en 1852, pour se débarrasser de leurs adversaires.

## La répression

La première forme de répression fut l'affrontement sur le terrain entre la troupe encadrée et bien armée et les insurgés mal organisés, pourvus d'armes hétéroclites. Très vite, la supériorité militaire des professionnels joua son rôle. On fusilla. On emprisonna. La justice commença à instruire ces affaires. Mais elle fut dessaisie et, dans chaque département, fut constituée une commission mixte formée des représentants des trois hiérarchies garantes de l'ordre : le préfet ; un général ou un officier supérieur ; un magistrat. Les débats de la commission mixte étaient brefs ; les accusés n'avaient pas de défenseurs ; les décisions étaient sans appel. Pour débarrasser la société des individus présumés dangereux pour elle, on arrêta et on condamna des républicains, même s'ils n'avaient été mêlés à aucun acte de résistance au coup d'Etat. Il s'agissait bien d'éliminer ceux que l'on soupçonnait de vouloir la subversion de la société. Situation idéale pour ragots et dénonciations signées ou anonymes.

Sur 19464 personnes condamnées par les commissions mixtes, 9820 furent « transportées » (239 à Cayenne ; 4549 en Algérie avec le signe + qui signifiait résidence forcée ; 5032 en Algérie, signe -, c'est-à-dire en résidence libre). Les autres eurent des peines plus légères : expulsion (980) ; éloignement temporaire (640) ; internement (2827) ; mise sous surveillance (5197). Quelle que soit la gravité de la condamnation, tous pouvaient se dire victimes, proscrits, déportés. Les documents d'archives présentent même des cas de prévenus, remis en liberté par la commission mixte (il y en eut 5857 en tout), mais que l'on considéra longtemps comme suspects et qui perdirent leur situation.

L'arbitraire le plus total avait régné dans cette épuration. On pouvait être condamné sans avoir bougé. L'administration avait tranché, et non la justice régulière. D'un département à l'autre, on n'avait pas décidé selon les mêmes critères : la commission mixte du Gers, par exemple, avait été sévère en prononçant 455 peines de transportation en Algérie. Des grâces, des adoucissements de peines furent ensuite accordés, mais toujours de façon arbitraire, et après que nombre de proscrits eussent trouvé la mort à l'hôpital de Bône, au camp de Douera ou ailleurs encore. Même graciés et rentrés chez eux, les victimes des commissions mixtes étaient à la merci d'un durcissement du régime, par exemple à la suite de l'attentat d'Orsini.

Qui étaient ces proscrits ? 21 % étaient des paysans ; 66 %, des ouvriers, artisans et commerçants, surtout de petites villes caractérisées par la proximité du monde rural ; 13 %, des intellectuels et membres des professions libérales. Une écrasante majorité d'hommes ; quelques femmes, dont Pauline Roland, transportée en Algérie<sup>10</sup>. A Mazamet, la majorité des condamnés est formée d'artisans et ouvriers du textile, milieu agité depuis la grève de 1845 ; presque tous nés dans la ville ou ses environs immédiats, ce qui infirme le thème récurrent de l'étranger fauteur de troubles. Ces hommes étaient étiquetés « turbulents », « très mauvais sujets », « dangereux pour le pillage » (mais qui les avait vus en train de piller ?). On les accusait aussi de vie immorale, raison de plus pour les punir et les éloigner<sup>11</sup>.

Il faut noter, pour en terminer avec la répression, que des personnalités partirent pour un exil plus ou moins volontaire. En prison depuis mai 1848, Armand Barbès fut libéré en 1854, mais refusa de rester en France (il devait mourir à La Haye, le 26 juin 1870, sans voir la proclamation d'une Troisième République)<sup>12</sup>. On peut encore rattacher à la répression les lois sur la presse et sur l'enseignement, l'obligation du serment dans certaines professions : le refus du serment conduisait à une sorte « d'émigration à l'intérieur » (Maurice Agulhon).

---

<sup>10</sup> Voir Pauline Roland, Arthur Ranc, Gaspard Rouffet, *Bagnes d'Afrique. Trois transportés en Algérie après le coup d'Etat du 2 décembre 1851*, Introduction et notes de Fernand Rude, Paris, Maspero, 1981.

<sup>11</sup> Quand on connaît la situation religieuse à Mazamet, qui comptait en 1851 72 % de catholiques et 28 % de calvinistes, la question qui vient à l'esprit est celle-ci : les insurgés, les condamnés, les surveillés étaient-ils plutôt des catholiques ou plutôt des protestants ? Je n'ai pas encore la réponse, mais la méthode pour le découvrir existe. J'espère pouvoir bientôt la mettre en pratique.

<sup>12</sup> Voir les Actes du colloque international de novembre 1998 à Carcassonne, *Armand Barbès et les hommes de 1848*, à paraître en 1999 aux éditions « Les Audois ».

Ces brèves notes sur les proscrits de 1852 ne nécessitent pas de véritable conclusion. Mais, pour les compléter, je voudrais indiquer quelques prolongements.

D'abord, en écho au thème développé dans le n° 2 de *MIREHC* (1998), celui des réseaux d'amitié constitués en prison ou en exil. Dans un article récent, auquel je renvoie, Sylvie Aprile estime que « ces expériences souvent douloureuses mais enrichissantes jouent un rôle formateur pour les plus jeunes. Elles permettent surtout de mieux comprendre certains choix politiques, certaines alliances ou divisions futures. [...] Une analyse plus systématique et minutieuse des réseaux constitués en prison et en exil permettrait sans doute de mieux comprendre les étapes de la construction républicaine<sup>13</sup> ».

L'Empire défait, la République consolidée, des pensions ont été accordées aux proscrits de 1852, à leurs veuves ou à leurs héritiers. Maurice Agulhon écrit : « La pitié et la solidarité étaient bien normales pour ceux, nombreux, qui, gens du peuple, étaient restés ou devenus pauvres, mais c'est surtout, moralement, une légitimation : en les traitant comme on traite les « anciens combattants » ou les « veuves de guerre », la République reconnaissait que les insurgés de Décembre, tout insurgés qu'ils fussent, avaient eu raison de prendre le fusil et de forcer la porte des mairies ou des sous-préfectures<sup>14</sup> ». Guy Thuillier et Vincent Wright ont attiré l'attention des historiens sur les dossiers des pensionnés<sup>15</sup>, qui se trouvent aux Archives nationales, dans la série F15. Il est vrai qu'ils fournissent des renseignements concrets sur le sort des transportés, et montrent les ravages de leurs mauvaises conditions de vie en Algérie. Ainsi, parmi plusieurs exemples de Tarnais décédés prématurément en 1852 et 1853 à l'hôpital militaire de Bône où ils avaient été admis en piteux état, voici Jean-Pierre Gasc, le maçon qui avait affirmé dans un cabaret, peu avant le coup d'Etat, que la propriété était un vol... Parmi les transportés à Cayenne, voici Jean Barthès, évoqué dans une lettre de sa fille Marie au préfet du Tarn, le 27 octobre 1881 : « Quand on le prit, il fut conduit à la prison de Castres, de là à Toulouse, d'où il fut transporté à Cayenne, de Cayenne dans la Guyane hollandaise puis dans la Guyane anglaise, et de là il fut de nouveau reconduit au port du Havre où il croyait de rentrer au sein de sa famille, mais il n'en fut pas ainsi, il fallut repartir pour la Nouvelle Orléans et de là il partit sans autorisation pour l'Algérie où il obtint l'autorisation d'y rester au bout de quelques mois, il partit de l'Algérie pour venir voir sa famille à Mazamet mais une huitaine de jours après son arrivée, il fut repris pour les affaires d'Orsini dans un état voisin de l'agonie où il mourut à Marseille à l'âge de soixante-neuf ans, son état ne pouvant pas supporter la traversée, il faudrait un livre pour vous dire tout ce qu'on lui a fait souffrir<sup>16</sup> ».

Les descendants de proscrits étaient-ils restés de farouches républicains ? A Mazamet, c'est le cas du fils et du petit-fils de Jean-Pierre Gasc qui, vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle et au début du 20<sup>e</sup>, luttent contre la droite cléricale. Des descendants de Jacques Riols, d'Antoine Avérous, de David Dougados, militent au parti socialiste ou aux syndicats rouges<sup>17</sup>. En 1972, j'avais pu interviewer René Carayol, petit-fils de proscrit de 1852, qui m'avait confié ceci : « En 1877, au 16 mai, lors de la dissolution de la Chambre par Mac Mahon, mon père avait affiché en vitrine de son imprimerie l'ordre du jour des 363 députés républicains. Olombel, le fils du maire de Mazamet sous l'Empire, vint à passer et fit une réflexion. Je me mis en colère, me dit mon père, et je lui criai que le fils d'un déporté ne reculerait pas devant le fils d'un déporteur ! » Maurice Agulhon considère lui-même le 16 mai 1877 comme la première « évocation récurrente du spectre bonapartiste » dans la tradition républicaine française<sup>18</sup>.

Quelques pages plus loin, dans le même ouvrage, Maurice Agulhon évoque 1940 et 1944 : « Après la Libération, les honneurs officiels et l'histoire désigneront les Quatre-vingts qui votèrent « Non » le 10 juillet 1940 comme les « défenseurs de la République », un peu comme au début de la Troisième République avaient été désignés et honorés les insurgés et les proscrits de Décembre 1851 ». Il n'est pas étonnant, dans cette tradition, que la résistance au coup d'Etat du 2 décembre, ait été donnée en exemple dans la presse clandestine sous l'Occupation. Ainsi, en mars 1941, *Le Travailleur de Languedoc*, feuille d'obédience communiste, ronéotée recto verso, de format 21x27,

<sup>13</sup> « Amitiés politiques, l'expérience de la prison et de l'exil sous le Second Empire », dans Jean Jaurès, *cahiers trimestriels*, n° 143, janvier-mars 1997, p. 23-39.

<sup>14</sup> *Coup d'Etat et République*, op. cit., p. 60.

<sup>15</sup> « Les dossiers des pensionnés du 2 décembre 1851 », dans *Le Mouvement social*, n° 94, 1976, p. 97-106.

<sup>16</sup> Archives nationales, F15-4090.

<sup>17</sup> Voir Rémy Cazals, *Avec les ouvriers de Mazamet (dans la grève et l'action quotidienne, 1900-1914)*, Carcassonne, CLEF 89, 1995, 2<sup>e</sup> édition, revue et augmentée, d'un ouvrage paru chez Maspero en 1978.

<sup>18</sup> *Coup d'Etat et République*, op. cit., p. 61.

donnait un article intitulé « Terre d'Oc... terre de liberté », qui se terminait ainsi : « Dans une période qui ressemblait beaucoup à celle que nous vivons, en 1851, le Languedoc fit une opposition des plus vives au coup d'Etat de Napoléon-le-petit. On se battit notamment à Béziers où accoururent, des gros bourgs environnants, de Capestang, Pézenas, Villeneuve, etc., des milliers de républicains armés de leurs fusils de chasse. Après la défaite, les commissions spéciales firent emprisonner ou déporter des centaines de citoyens. Le monument Casimir Péret à Béziers glorifie ces martyrs. Il est peu de villages de chez nous où quelques familles ne s'honorent de compter un déporté parmi ses ancêtres. Ce glorieux exemple ne fut jamais oublié en Languedoc. La Commune, l'affaire Dreyfus ont vu resurgir la vieille flamme jamais éteinte des traditions de lutte. Et c'est le peuple languedocien, qui a passionnément soutenu l'Espagne républicaine, que l'on nous montre acclamant l'assassin Franco ! C'est ce peuple si ardemment républicain que l'on nous montre acclamant Pétain, fossoyeur de la République, grand pourvoyeur de prisons et de camps de concentration ! Allons donc... Mais, à l'heure proche du règlement des comptes, le Languedoc, le vrai, montrera qu'on ne l'insulte pas en vain dans ses plus chères traditions et dans ses sentiments les plus profonds<sup>19</sup> ».

Le remplacement de la devise républicaine « Liberté, Egalité, Fraternité » par « Travail, Famille, Patrie » par le gouvernement de Vichy est un fait bien connu. Mais on peut aussi lire cet arrêté du préfet du Tarn, répercutant les ordres de reçus de Paris, le 8 janvier 1852 :

*Nous PREFET du département du Tarn, Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Considérant que les inscriptions politiques et notamment les mots Liberté, Egalité, Fraternité, qui figurent sur la plupart des édifices publics, ne présentent aucun caractère d'utilité ; qu'elles ne rappellent au contraire aux populations que les souvenirs douloureux de l'insurrection sur l'autorité des lois, et sont pour elles une excitation continuelle à ne pas se soumettre à la loi ;  
Considérant qu'il en est de même des arbres dits de la Liberté qui embarrassent les places publiques et les promenades et rappellent aussi les mauvais jours qui ont vu l'ordre et la liberté également compromis ;*

*Avons arrêté et arrêtons :*

*Article premier. Toute inscription politique, sans exception, et notamment les mots : Liberté, Egalité, Fraternité, sera immédiatement effacée sur les édifices publics. Les arbres dits de la Liberté seront coupés ou arrachés.*

*Article 2. MM les Maires du département sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des actes administratifs.*

*Fait à Albi, le 8 janvier 1852.*

*Le Préfet du Tarn, A. Taillefer.*

Ainsi, après le bonnet rouge, l'arbre de la Liberté à son tour devenait séditieux et était condamné par ce même préfet qui allait, quelques semaines plus tard, présider la commission mixte chargée, comme c'était le cas dans tous les départements, de débarrasser le parti de l'Ordre de ses adversaires en les assimilant à des éléments indésirables, dangereux pour le corps social.

[Voir également la communication de Rémy Cazals, « Dix mille âmes, trente proscrits : une petite ville industrielle en 1851 », dans *Comment meurt une République. Autour du 2 Décembre 1851*, sous la dir. de Sylvie Aprile, Nathalie Bayon, Laurent Clavier, Louis Hincker et Jean-Luc Mayaud, Paris, Créaphis, 2004, p. 317-325, ou, en version correcte, dans HAL SHS archives ouvertes.]

---

<sup>19</sup> Archives départementales de l'Aude, 5M-102, cité dans *Tracts et journaux clandestins 1940-1944*, Carcassonne, Archives de l'Aude, 1992, p. 9.